
**CONSEIL CANADIEN DES NORMES DE LA RADIODIFFUSION
COMITÉ RÉGIONAL DU QUÉBEC**

CKAC-AM concernant un épisode de *Doc Mailloux* (Argent)

(Décision du CCNR 05/06-1379)

Rendue le 11 décembre 2006

M.-A. Murat (vice-présidente), B. Guérin, D. Meloul, G. Moisan

LES FAITS

À l'époque qui se rapporte à la diffusion de cet épisode, *Doc Mailloux* était une émission de ligne ouverte, animée par le psychiatre Pierre Mailloux et sa coanimatrice Janine Ross, qui passait à la radio. L'émission était diffusée les jours de semaine à l'antenne de CKAC de Montréal de 13 h à 16 h. Les animateurs et les personnes qui appelaient à l'émission y discutaient de sujets se rapportant à la psychologie, à la sociologie et à d'autres disciplines semblables, lesquels étaient parfois inspirés par une nouvelle de l'actualité ou un phénomène social.

L'épisode du 27 mars 2006 portait principalement sur le sujet de l'argent, mais étant donné la portée large du sujet, la discussion a également touché au bonheur, à l'honneur et à d'autres questions connexes. Les parties du dialogue les plus pertinentes suivent (la version détaillée de ce dialogue se trouve à l'Annexe A) :

Doc Mailloux : Janine, qui a dit « l'argent ne fait pas le bonheur »? [Janine rit]
Qui a dit ça? Est-ce que, est-ce que, moi, je le sais pas là. [...]

[...]

Janine : Et, le plus insultant, Pierre, c'est peut-être de prêter de l'argent.
Pis je parle pas des sous, là. Puis de se, de se, t'sais, c'est ça, ça ne revient jamais.

Doc Mailloux : Ben oui, parce que si l'argent est pas importante, pourquoi qu'on remettrait de l'argent, si c'est pas important? On remet pas quelque chose insignifiant.

Janine : Pis quelqu'un vous prête de l'argent, Pierre, et c'est lui qui est coupable de demander son argent? C'est lui qui devient le salaud. [Janine rit]

Doc Mailloux : Ben non, il y a quelque chose là, parce que, les pays tarés n'ont aucune considération pour l'argent. Exemple : Cuba, Corée du Nord, l'Iran. Des pays tarés, profondément tarés.

Janine : Mais, y a pas, y a pas d'argent qui circule de toute façon. On a pas.

Doc Mailloux : Merci!

Janine : Bon!

Doc Mailloux : Merci! Un pays taré, Cuba, l'argent, je –

Janine : Quand c'est la pauvreté, t'as peut-être, peut-être qu'on emprunte d'autres choses, mais c'est pas de l'argent.

Doc Mailloux : Non. C'est tellement, c'est tellement pas important qu'on répartit ça de façon équitable. Tout le monde a le même salaire; tout le monde a la même chose. Tout le monde a rien. Hey!? Cuba. Ceux qui vont, ceux qui vont visiter Cuba, là, pourriez-vous me faire le plaisir de vous ouvrir les yeux. Maudite gang d'aveugles. Un pays taré. Vous allez chez des tarés. Pourriez-vous au moins avoir la décence de les observer et de nous ramener des observations intelligentes, au lieu de vous promener, [ton moqueur] en bikini pis en costume de bain avec la bedaine à l'air, wou, wou, wou.

Janine : C'est des économies qui sont, ils sont émergentes. C'est des économies qui –

Doc Mailloux : Pardon!?

Janine : – qui sont pas solides.

Doc Mailloux : Cuba, une économie, une économie émergente?

Janine : Au début –

Doc Mailloux : La Corée du Nord. Non. Janine, si –

Janine : L'émergence, Pierre, ça commence.

Doc Mailloux : Janine, c'est ça que j'essaie de te dire. Ce sont des, ce sont des pays *sans* économie, *sans* importance –

Janine : C'est ça.

Doc Mailloux : – accordée à l'argent.

Janine : Ça commence à émerger.

Doc Mailloux : Non! À Cuba, pas en toute, zéro.

Janine : Ouais! Ils essaient, Pierre.

Doc Mailloux : C'est des maudits tarés. [Janine rit] Non, ils essaient même pas. Ils sont de mauvaise foi, parce qu'ils ne veulent pas que l'argent devienne importante. Ils sont tarés au point de nier une dimension sociétale majeure. Je te dis pas que c'est la seule, Janine. Les innocents qui écoutent après-midi. Non, appelez-moi pas pour m'engueuler, dire [ton moqueur] « Lui, il y a juste l'argent qui compte pour lui. » Ben non, les caves, c'est pas vrai. C'est pas parce que je dis que l'argent est important, qui a seulement l'argent d'important. [Janine rit] No, no, aiyé, s'il vous plaît.

Janine : L'argent, ça aide, mais ça fait pas tout.

Doc Mailloux : Non, c'est pas le seul facteur.

Suite à davantage de discussion sur divers aspects de l'argent, Doc Mailloux a fait l'observation selon laquelle les Québécois ont très peu de respect pour l'argent et ce qui appartient aux autres. La discussion s'est ensuite orientée vers Cuba et la Russie.

Janine : Est-ce que ça se peut que dans la tête de ceux qui empruntent c'est un bien collectif?

Doc Mailloux : Oui.

Janine : T'es t'un assisté social; ton argent m'appartient.

Doc Mailloux : Oui. Oui, c'est Cuba. C'est ça que je, que je m'échine à vous dire. C'est comme à Cuba. C'est que l'argent c'est, comment je te dirais ben ça; c'est comme l'eau et l'air qu'on respire.

Janine : Ça n'a pas de propriété.

Doc Mailloux : Ça n'a pas de propriété.

Janine : [Elle rit] Bon.

Doc Mailloux : Et à Cuba, y a pas de propriété. En Union soviétique; la plupart des Québécois savent pas ça. Les propriétés appartenaient, les terrains, la terre, appartenaient à l'État; jamais à des particuliers.

Janine : Tout avait été confisqué. Mais oui.

Doc Mailloux : C'est, c'est propriété publique, alors moi je peux me promener. Le Soviétique pouvait se promener n'importe où. Il y a personne qui pouvait lui dire « écoute, décrisse, t'es chez moi. » Ben non. C'est propriété publique. Il a le droit d'être n'importe où. Et au Québec, y a un pourcentage de Québécois qui ont cette maudite mentalité-là.

[...]

Doc Mailloux : Les Cubains, ont-ils le sens de l'honneur? Non! Aucun sens de l'honneur, parce que c'est une tribu asservie. Ils obéissent, mais confondez pas. Le sens de l'honneur, c'est un élan qui vient de l'intérieur. C'est comme l'enthousiasme; c'est comme la motivation.

Janine : Et ça se défend. Tu peux défendre –

Doc Mailloux : Confondons pas choux et carottes, les amis!

Janine : À ce moment-là, Pierre, tu peux défendre ton honneur. Tu peux déf-, quand tu as quelque chose à défendre, quand tu as quelque chose que tu panaches, tu vas défendre ton honneur et tu vas régler tes dettes.

Doc Mailloux : Oui.

Janine : Donc, faut que tu aies une image très positive de toi pour dire c'est mon honneur que je défends.

Doc Mailloux : Est-ce qu'un Cubain va respecter ses dettes? Ja-mais!

Janine : Individuellement, Pierre, ils peuvent avoir une fierté –

Doc Mailloux : Jamais! Collectivement –

Janine : – [???].

Doc Mailloux : Non, non, non, non. Non, non, non, non.

Janine : Individuellement.

Doc Mailloux : Non, non. Non, non. Non, non. Les Russes. Est-ce que les Soviétiques ont le sens de l'honneur, respectent leurs dettes? Non! Ils, ils volent et se volent entre eux. Parce que, c'est, voyez-vous ce sont les effets pervers de la soumission collective. Est-ce que, t'sais, faut y réfléchir deux minutes. Essayez d'imaginer dans votre tête, des, un groupe qui est asservi, qui est soumis.

Pendant l'échange avec l'interlocutrice Carole, laquelle a relaté l'histoire de son époux qui a prêté de l'argent à son frère, l'animateur a établi un lien entre le prêt et la masculinité de son époux en mettant l'accent sur son niveau d'excitation sexuelle.

Doc Mailloux : Comment ça se fait qu'il a accepté de prêter deux mille à votre frère?

Carole : Je sais pas.

Doc Mailloux : J'ai l'impression qu'il voulait « grossir le bat » un petit peu.

Carole : Pardon?

Doc Mailloux : J'ai l'impression qu'il a voulu « grossir le bat » un petit peu. C'est très masculin ça. Connaissez pas l'expression « grossir le bat »? Faire, faire le jars.

Janine : Moi, je peux passer de l'argent, ça veut dire [??] mes affaires –

Doc Mailloux : T'sais. Non, non, mais faire le jars devant vous.

Carole : Devant moi?

Doc Mailloux : Oui, faire le jars un petit peu.

Carole : Ah oui?

Doc Mailloux : Ça se peut-tu?

Carole : [Elle rit] Je sais pas.

Doc Mailloux : Un petit peu de –

Janine : [???].

Doc Mailloux : Après son prête, la, la, est-ce que son érection variait un peu? Avez-vous remarqué quelque chose?

Carole : Non.

Doc Mailloux : Aucune, aucune différence à ce niveau-là?

Carole : Non. Non.

Doc Mailloux : Bandait pas un peu plus fort ou un peu plus ...

Carole : Non.

Doc Mailloux : Non?

Carole : Non.

Doc Mailloux : Non?

Carole : Non.

Janine : Mais si c'était autre chose, Pierre? Est-ce qu'il fait longtemps qu'ils se connaissent ces deux hommes-là, puis il aurait, il serait passé quelque chose [??].

Doc Mailloux : Non, non, non. C'est masculin. Non, non. C'est masculin ça. C'est masculin.

[...]

Doc Mailloux : Ça c'est pas mon hostie problème.

[...]

Doc Mailloux : Et c'est pour ça qu'on en parle. Il y a beaucoup de femmes qui vont se, qui vont accepter de prêter, euh, mue par une émotion quelconque envers le requérant, mais qui vont se faire fourrer.

Après avoir abordé divers autres points de discussion, Doc Mailloux s'est lancé dans le sujet des quotients intellectuels d'un éventail de pays, en faisant une référence du moins indirecte aux commentaires conflictuels qu'il avait faits précédemment à la radio et à la télévision au sujet des Q.I. Cette partie du dialogue s'est déroulée comme suit :

Doc Mailloux : L'Agence France-Presse; alors c'est pas Mailloux-là. Alors là les 'tits counnes qui m'haïssent ils vont m'haïr pour des maudites bonnes raisons.

[...]

Doc Mailloux : Aucune idée! C'est un maudit moron comme Mailloux qui est allé se fourrer le nez où il avait pas d'affaire. Avec un quotient intellectuel moyen. C'est quoi un quotient intellectuel moyen, Janine?

[...]

Doc Mailloux : C'est-à-dire la moyenne, O.K., dans ce groupe-là. Les Allemands devancent d'un souffle les, les Néerlandais – les Hollandais – et les Polonais – et ça c'est surprenant – les Polonais avec 106 de quotient intellectuel moyen.

Janine : Hmm, hmm, oui.

Doc Mailloux : Alors, dans l'échantillonnage dans le groupe de Polonais qui ont été étudiés par cette espèce d'illuberlu, le quotient intellectuel moyen était de 106 dans le groupe des Polonais et de 107 dans le groupe des Allemands.

Janine : C'est très proche.

Doc Mailloux : C'est très, très proche.

Janine : Oui.

Doc Mailloux : Les Suédois 104, les Italiens 102, O.K.? Les Britanniques, quotient intellectuel moyen dans ce groupe-là, de 100.

Janine : Hmm, hmm. Alors, on arrive à sept points de moins, là.

Doc Mailloux : Ouais. Les Britanniques –

Janine : Et pourtant, Pierre, les Britanniques, les Américains, pis tout ça, c'est eux qui ont mis fin à la dernière guerre mondiale; ils se sont opposés aux Allemands.

Doc Mailloux : Mais oui, attend un peu. Je continue, c'est intéressant ce que t'avais.

Janine : [???

Doc Mailloux : Mais ils gardent une confortable avance sur les Espagnols avec un quotient intellectuel moyen de 98, et surtout les Français avec un quotient intellectuel moyen de 94. [Janine rit.] Quatre-vingt-quatorze et 107 de quotient intellectuel moyen, c'est une grosse différence. C'est une différence de sept points.

Janine : [Elle rit] Pour ceux qui se chicanent leurs frontières tout le temps. Dans l'histoire.

Doc Mailloux : C'est que, ça indique qu'il y a beaucoup plus, écoute; il y a des Français brillants, mais il y a plus, toute proportion gardée, de, d'Allemands

brillants que de Français brillants. C'est ça que ça veut dire le quotient intellectuel moyen.

Janine : Et, et les plus brillants, Pierre.

Doc Mailloux : Écoute bien.

Janine : Ça va jusqu'où les plus brillants?

Doc Mailloux : Non.

Janine : C'est quoi le chiffre?

Doc Mailloux : Les plus brillants?

Janine : Cent trente, 140?

Doc Mailloux : Oui, oui, ben, oui, oui. Ça c'est, ça, les génies il y en a dans tous les peuples, même chez les Noirs. Et, écoute bien, les derniers, sais-tu quels étaient les derniers de, dans cet échantillonnage-là? Roumanie, Turquie et Serbie. Tout à fait par hasard, la Roumanie, ce pays que ...

Janine : Où ça brasse, Pierre, où ça brasse beaucoup.

Doc Mailloux : Ce pays, ce pays que je considère taré. J'avais peut-être pas tort tout à fait.

Le 3 avril, un auditeur a fait parvenir la plainte qui suit au CCNR (le texte intégral de la correspondance afférente se trouve à l'Annexe B) :

La présente est pour porter à votre jugement les propos que je qualifie de diffamatoires, méprisants, racistes et dénigrants à l'égard des peuples cubains et soviétiques tenus par le Doc Pierre Mailloux lors de l'émission du 27 mars 2006.

Entre autres les propos à l'effet que les Cubains n'ont aucun sens de l'honneur, et qu'ils sont une tribu asservie, ajoutant que les Cubains ne respectent pas (jamais) leurs dettes. Cuba dit-il est un pays de tarés.

Quant au peuple soviétique, le doc mentionne que les Soviétiques ne respectent pas leurs dettes, ils volent et se volent entre eux.

Ces propos reflètent probablement des préjugés envers ces peuples et m'apparaissent discriminatoires, racistes, offensants et préjudiciables à ceux-ci.

À mon avis, ces propos du Doc Mailloux ne respectent pas la loi et règlements de la radiodiffusion ni le code de déontologie, ni les standards du CCNR.

Le Directeur des Ressources humaines et des Affaires corporatives de Corus Radio Québec a répondu le 23 avril. Voici la partie pertinente de sa lettre :

Le CCNR nous a demandé de répondre à votre courriel dans lequel vous exprimez vos préoccupations quant aux propos tenus par le Docteur Pierre Mailloux au cours de son émission *Un Psy à l'écoute* [sic] sur les ondes de CKAC le 27 mars 2006.

Comme vous le savez, CKAC-AM s'adresse à un auditoire adulte par ses émissions de services, de commentaires, de tribunes téléphoniques et de discussions sur des questions diverses et d'intérêt public.

Votre courriel fait état de vos préoccupations concernant l'émission *Un Psy à l'écoute*. Plus spécifiquement vous affirmez que les propos de l'animateur étaient incendiaires, racistes et blessants pour les communautés cubaines et russes. Vous soulignez des propos de D^r Mailloux et vous affirmez qu'ils causent préjudice à ces communautés et vous apparaissent discriminatoires.

Nous reconnaissons que des termes utilisés par l'animateur étaient très durs et pourraient être offensants pour plusieurs personnes. Cependant, nous estimons que dans le contexte de la discussion de l'émission de cette journée, les propos du D^r Mailloux ne peuvent être considérés comme incendiaires contre les communautés cubaines et russes. Ces commentaires devraient plutôt être perçus comme un discours politique et une critique de Cuba comme pays, des politiques et du gouvernement cubain. Quoique nous puissions être ou ne pas être d'accord avec les propos et les observations politiques de l'animateur, l'idée fondamentale de la discussion qui avait cours était dirigée contre les entités politiques et non contre les personnes comme telles.

Le 1^{er} mai, le plaignant a exprimé son insatisfaction à l'égard de la réponse du radiodiffuseur, comme suit :

Le radiodiffuseur dans sa réponse, datée du 23 avril 2006, me prête des propos que je n'ai pas utilisés dans ma plainte au CRTC, ainsi lorsqu'il mentionne que je trouvais « incendiaires » les propos du doc Mailloux dans l'émission concernée, il utilise un qualificatif qui lui appartient. Il aurait dû plutôt mentionner que je trouvais méprisants, dénigrants et racistes, les propos du doc à l'endroit des Cubains et Soviétiques.

Quant aux explications que donne CKAC à savoir qu'il faudrait en percevoir un discours politique, je demeure persuadé que ce sont des affirmations tout à fait gratuites, basées sur aucune étude citée et visant les gens, les peuples cubains et soviétiques dans les passages que j'ai soulevés dans ma plainte.

CKAC prétend que l'émission du Doc Mailloux est dirigée vers un public adulte et que les propos qui y sont tenus devraient être régis par le bouton de fermeture de l'appareil radio. Il faut considérer que cette émission est diffusée de 13H à 16H tous les jours de la semaine et que comme on le constate régulièrement plusieurs appels proviennent de parents gardant des enfants à la maison, ou on peut le présumer de parents accompagnés d'enfants en âge de comprendre, en auto ou autre. Ces enfants ont-ils vraiment la possibilité de régir l'appareil radio? D'autre part certains adolescents participent occasionnellement à l'émission et sont même invités à le faire (émission du 20 avril 2006, auditrice de 15 ans). J'invite d'ailleurs le CRTC à écouter la bande de cette émission afin de juger si les propos tenus sont acceptables dans le cadre des normes de déontologie du CRTC ou CCNR, d'autant plus du contexte où des jeunes participent à l'émission.

Considérant que le niveau de langage INDUMENT offensant, dénigrant et raciste que je déplore dans ma présente plainte constitue une récidive je crois que le radiodiffuseur ne prend pas sérieusement les moyens de corriger le niveau de qualité de l'émission Doc Mailloux, tel qu'exigé par les normes du CRTC et que

le Doc Mailloux, l'animatrice Janine Ross et CKAC-730AM devraient être sanctionnés, si jugé à propos par le CRTC.

LA DÉCISION

Le Comité régional du Québec a examiné la plainte à la lumière des dispositions suivantes du *Code de déontologie* de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) :

Article 2 – Droits de la personne

Reconnaissant que tous et chacun ont droit à la reconnaissance complète et égale de leurs mérites et de jouir de certains droits et libertés fondamentaux, les radiotélédiffuseurs doivent veiller à ce que leur programmation ne renferme pas de contenu ou de commentaires abusifs ou indûment discriminatoires quant à la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou le handicap physique ou mental.

Article 9 – Radiodiffusion

Reconnaissant que la radio est un média local et qu'il reflète par conséquent les normes de la collectivité desservie, les émissions diffusées aux ondes d'une station de radio locale doivent tenir compte de l'accès généralement reconnu à la programmation qui est disponible sur le marché, de la répartition démographique de l'auditoire de la station et de la formule empruntée par la station. Dans ce contexte, les radiodiffuseurs prendront un soin particulier de veiller à ce que les émissions diffusées à l'antenne de leurs stations ne comprennent pas :

[...]

- b) du contenu qui est indûment sexuellement explicite; et/ou
- c) du langage qui est indûment grossier et injurieux.

Ayant écouté un enregistrement de l'émission diffusée le 27 mars et examiné toute la correspondance afférente, le Comité régional du Québec en vient à la conclusion que certaines parties de cette émission ont enfreint les dispositions du *Code de déontologie de l'ACR* citées plus haut.

Les limites aux commentaires se rapportant à la race

Les comités du CCNR ont établi depuis longtemps, et ce uniformément, que ce n'est pas n'importe quelle mention des groupes indiqués dans la disposition sur les droits de la personne du *Code de déontologie de l'ACR* qui se heurtera à l'interdiction prescrite par cette disposition, car elle n'interdit que les mentions abusives ou indûment discriminatoires. De plus, des observations dignes de ce nom sur des sujets à caractère politique ou historique, ou encore des opinions fondées sur des événements politiques ou historiques, n'ont rien à craindre d'un examen attentif, bien que les radiodiffuseurs doivent veiller à ce que ce genre de contenu ne soit pas excessif. Il ne fait aucun doute que le CCNR passera au

crible les propos qui risquent de s'avérer abusifs ou indûment discriminatoires envers les personnes en raison de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion ou d'autres éléments du genre, puisqu'ils s'aventurent dans un territoire social délicat. De l'avis du Comité, les enjeux sont considérables dans le domaine des droits de la personne. Les commentaires abusifs blessent profondément, voire même jusqu'au fond de l'âme. Bien au-delà d'être simplement offensants, ils font du tort et du mal. Désinvoltes, insouciantes ou imprévoyantes sur la langue de celui qui les prononce, ces commentaires deviennent lourds de sens et douloureux aux oreilles des personnes visées. Par conséquent, les comités du CCNR examinent les plaintes du genre en ayant bien à l'esprit l'étendue des répercussions possibles.

Dans le cas qui nous occupe, le plaignant a qualifié le langage emprunté par l'animateur de méprisant, raciste, dénigrant, discriminatoire, offensant et préjudiciable. Le Comité juge que certains des propos étaient tant abusifs qu'indûment discriminatoires et que certains autres ne l'étaient pas sur le plan de la disposition des droits de la personne du *Code de déontologie de l'ACR*. Ceux caractérisant les politiques adoptées par certains *pays* ne l'étaient pas. Il était de bonne guerre que l'animateur ne soit pas en faveur de politiques socialistes, de l'État en tant que propriétaire et non les particuliers, et du manque d'ambition personnelle que peuvent créer ces genres de régimes. Comme l'a indiqué le Comité régional de l'Ontario dans *CILQ-FM concernant le Howard Stern Show* (Décision du CCNR 99/00-0717 et -0739, rendue le 28 juin 2001), lorsque l'animateur a déclaré que les Haïtiens devraient [traductions] « rester dans leur propre pays » et qu'il « faut construire un maudit mur autour de Los Angeles pour empêcher les Mexicains de rentrer » :

Il s'agissait simplement d'un point de vue politique au sujet de la question de l'immigration et, semblerait-il, la question de l'assimilation. Il ne suggère aucunement qu'on devrait révoquer la citoyenneté des citoyens américains ou d'autres groupes nationaux ou ethniques et les renvoyer à leurs pays respectifs d'origine. Il ne veut pas de *nouveaux* immigrants et c'est là un point de vue défendable sur le plan de la liberté d'expression.

Par contre, les commentaires au sujet des *gens* étaient d'un genre complètement différent. Brusques et aucunement subtils, ils étaient de grande portée et cruels. Il a qualifié Cuba, la Corée du Nord et l'Iran de « pays tarés, profondément tarés ». Les Cubains ont également été qualifiés de « tarés » (« Vous allez chez des tarés ») et de « maudits tarés ». Et, il a insulté davantage les Cubains.

Les Cubains, ont-ils le sens de l'honneur? Non! Aucun sens de l'honneur, parce que c'est une tribu asservie. Ils obéissent ...

[...]

Est-ce qu'un Cubain va respecter ses dettes? Ja-mais!

Puis, les Russes ont eu droit à ses commentaires acerbes.

Les Russes. Est-ce que les Soviétiques ont le sens de l'honneur, respectent leurs dettes? Non! Ils, ils volent et se volent entre eux.

L'animateur ajoutait plus loin un commentaire abusif complètement inutile à l'endroit d'un groupe qu'il avait déjà attaqué, à savoir les Noirs. Lorsqu'il discutait des Q.I. nationaux, il a dit :

Ça c'est, ça, les génies il y en a dans tous les peuples, *même* chez les Noirs [c'est nous qui soulignons].

Malgré ce que nous indiquons plus haut au sujet des subtilités dans le domaine des commentaires discriminatoires, le Comité ne voit pas la nécessité de s'exprimer en termes délicats dans ce cas. Les propos de l'animateur dont il est question plus haut étaient carrément abusifs et discriminatoires. En effet, ils sont semblables à ceux dont ce Comité a été saisi dans *CKAC-AM concernant un épisode de Doc Mailloux* (Décision du CCNR 03/04-0453, rendue le 10 février 2005), lorsque l'animateur a qualifié les sikhs d'une « gang de bozos ». Même si le Comité a trouvé que la discussion générale de la question de l'immigration – la question prépondérante ce jour-là – soit soutenable sur le plan de la liberté d'expression, il estimait que l'animateur avait poussé ses commentaires à propos des sikhs trop loin.

Cependant, lorsqu'il fait des groupes identifiables la cible du ridicule et du manque de respect en faisant des commentaires abusifs ou indûment discriminatoires à leur endroit, il outrepassé les bornes de son droit et ne peut plus bénéficier de la protection accordée par la liberté d'expression. [...] En bout de ligne, le Comité considère que l'animateur a le droit d'épouser son intolérance chauvine jusqu'au moment où son manque de respect se propage aux races et aux nationalités individuelles, comme ce fut le cas lorsqu'il a traité les sikhs d'« une gang de bozos ». Le Comité régional du Québec est d'avis que cette allégation-là est abusive et indûment discriminatoire, et constitue une infraction à l'article 2 du *Code de déontologie de l'ACR*.

Dans la présente affaire, le Comité trouve également que le radiodiffuseur a enfreint l'article 2 du *Code de déontologie de l'ACR*.

Contenu à caractère sexuel

Le CCNR s'est penché sur la question du contenu à caractère sexuel sur les ondes de la radio à maintes reprises. La question, tel que prévu par l'article 9 du *Code de déontologie de l'ACR*, s'articule autour du mot « indûment ». Autrement dit, on peut diffuser du contenu à caractère sexuel à la radio n'importe quand pendant la journée à condition qu'il ne soit pas *indûment* sexuellement explicite. Ainsi, le sous-entendu, même l'apparent ou l'explicite, ainsi que la mention des organes génitaux, seront acceptables à condition de ne pas franchir la limite de ce qui est indûment explicite. Dans une décision antérieure concernant ce même animateur de radio, notamment *CKAC-AM concernant un épisode de Doc*

Mailloux (Sexualité adolescente) (Décision du CCNR 05/06-1104, rendue le 30 juin 2006), ce Comité a jugé que le radiodiffuseur est allé au-delà de ce qui est permis par le *Code*. Lors d'une discussion sur les commentaires faits par l'acteur Bruce Willis au sujet des garçons adolescents, cet animateur a permis (sinon encouragé) d'élargir la conversation sur le domaine de la sexualité adolescente, et il a amené ses interlocuteurs à discuter des expériences qu'ils ont eues dans le passé.

[L]e Comité estime qu'il y avait plusieurs exemples de commentaires indûment sexuellement explicites étant donné qu'il s'agissait d'un moment de la journée où l'on pouvait s'attendre que les enfants soient à l'écoute. Il était, de plus, tout à fait évident qu'un enfant était effectivement à l'écoute lorsque l'animateur s'est entretenu avec Émilie, laquelle a bien déclaré qu'elle avait 11 ans. Les mentions suivantes, prises individuellement ou collectivement, dépassent les limites de l'acceptable pour une émission diffusée à ce moment-là de la journée : « fourrer une femme », « fourrer d'autres filles » (bien qu'il s'agisse d'un commentaire de la part d'un interlocuteur, le radiodiffuseur en est néanmoins responsable), « fourrer ses filles », « je me suis fait sucer, j'ai mangé le clitoris d'une femme », « le petit [...] vagin va se mettre à lubrifier », la longue description détaillée qu'a donnée l'interlocuteur Alexandre sur sa première expérience des rapports sexuels, même le dialogue avec Émilie au sujet des activités sexuelles de ses parents, et la description faite par l'interlocuteur Claude d'avoir « tripoté [...] des filles ».

Pour ce qui est de l'émission mise en cause ici, même si les mentions qui constituent du contenu à caractère sexuel (lesquelles ont d'ailleurs toutes eu lieu pendant la conversation avec l'interlocutrice Carole) n'étaient pas aussi fréquentes, elles étaient indûment explicites. De plus, le Comité est d'avis qu'elles n'étaient pas du tout nécessaires pour discuter de la question du jour. Elles étaient gratuitement explicites et inappropriées, étant donné la période de la journée réservée à l'émission mise en cause. Par conséquent, le Comité trouve que le radiodiffuseur a enfreint l'alinéa 9 b) du *Code de déontologie de l'ACR*.

Langage grossier

Dans un certain sens, la question du langage dans le cas qui nous occupe exige une évaluation moins subtile que les questions relatives aux droits de la personne et au contenu à caractère sexuel. Ce Comité a trouvé à d'autres occasions que les mots (ou ceux qui s'y rapprochent de près) utilisés par l'animateur, notamment « hostie » et « fourrer », constituent une infraction lorsqu'ils ont été diffusés à des moments de la journée où l'on peut s'attendre que les enfants soient à l'écoute. Dans *CJMF-FM concernant un commentaire diffusé dans le cadre de Bouchard en parle* (Décision du CCNR 05/06-0326, rendue le 3 février 2006) par exemple, ce Comité a déclaré ce qui suit, au sujet du mot « tabernac », lequel il estime être l'équivalent de « hostie » en l'occurrence :

[I] s'agissait de langage gratuit. Non seulement n'était-il pas nécessaire, il n'avait aucun rapport avec les phrases qu'il agrémentait. [...] De toute évidence, ce ne seront pas tous les jurons qui poseront un problème, même pendant des moments de la journée où les enfants peuvent être à l'écoute. De l'avis de ce Comité, « tabernac » et certains autres mots du genre, dont le Comité n'a pas à dresser la liste dans le cas à l'étude, est un mot qui figure sur la liste de mots qu'on doit généralement éviter en radiotélévision de langue française.

Dans une autre décision concernant le même radiodiffuseur et le même animateur que ceux faisant l'objet de la présente décision, à savoir *CKAC-AM concernant un épisode de Doc Mailloux (Sexualité adolescente)* (Décision du CCNR 05/06-1104, rendue le 30 juin 2006), ce Comité était d'avis que « fourrer » atteint entièrement le niveau du langage indûment grossier ou injurieux. Il est du même avis dans ce cas-ci et trouve que le radiodiffuseur a enfreint l'alinéa 9 b) du *Code de déontologie de l'ACR*.

Les conséquences des infractions répétées

Lorsqu'il appert qu'un radiodiffuseur a enfreint la même norme codifiée à trois reprises ou manqué trois fois de respecter une obligation en tant que membre du CCNR, le Conseil a pour pratique de l'en aviser publiquement et d'exiger que le radiodiffuseur s'engage par écrit à se conformer aux exigences à l'avenir. Cette mesure n'est prise que si la troisième infraction a eu lieu dans une période de temps pendant laquelle le radiodiffuseur a obtenu, *avant* la troisième diffusion, des renseignements sur les décisions du CCNR qui se rapportent à la question de l'infraction. Étant donné que, dans la présente affaire, la troisième infraction n'a pas eu lieu dans cette période de temps, aucune directive en ce sens ne s'impose. Cependant, une telle infraction a eu lieu d'après une décision rendue à la même date que la présente par ce Comité. Cette infraction est abordée dans *CKAC-AM concernant un épisode de Doc Mailloux (sans enfants)* (Décision du CCNR 05/06-1671, rendue le 11 décembre 2006).

La réceptivité du radiodiffuseur

Tous les comités du CCNR ont pour pratique d'évaluer la mesure dans laquelle le diffuseur s'est montré réceptif envers le plaignant. Bien entendu, le diffuseur n'est pas obligé d'être d'accord avec le plaignant, toutefois on s'attend à ce que les représentants du diffuseur qui sont chargés de répondre aux plaintes traitent des préoccupations du plaignant de façon approfondie et respectueuse. Dans le cas qui nous occupe, le Comité est d'avis que la réponse faite par le Directeur des Ressources humaines et des Affaires corporatives au plaignant respectait l'obligation du radiodiffuseur de se montrer réceptif.

L'ANNONCE DE LA DÉCISION

CKAC est tenue 1) d'annoncer la présente décision selon les conditions suivantes : une fois pendant les heures de grande écoute dans un délai de trois jours suivant la publication de la présente décision et une autre fois dans les sept jours suivant la publication de la présente décision dans le créneau dans lequel elle diffusait *Doc Mailloux*; 2) de fournir, dans les quatorze jours suivant les diffusions des deux annonces, une confirmation écrite de cette diffusion au plaignant qui a présenté la Demande de décision; et 3) d'envoyer au même moment au CCNR copie de cette confirmation accompagnée de la bande-témoignage attestant les diffusions des deux annonces.

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) a jugé que CKAC a violé le *Code de déontologie* de l'Association canadienne des radiodiffuseurs lorsqu'elle a diffusé, l'après-midi du 27 mars 2006, un épisode de l'émission *Doc Mailloux*. CKAC a enfreint l'article 2 de ce *Code*, lequel interdit la diffusion de commentaires abusifs ou indûment discriminatoires à l'endroit des gens qui sont fondés sur leur origine nationale ou ethnique, pour avoir diffusé de vilains commentaires racistes et préjudiciables au sujet des peuples cubains, russes et noirs. CKAC a également enfreint les alinéas 9 b) et c) de ce *Code*, lesquels interdisent la diffusion de contenu indûment sexuellement explicite aux heures de la journée pendant lesquelles on peut s'attendre que les enfants écoutent la radio, pour avoir diffusé des commentaires explicites au sujet d'actes sexuels et du langage grossier et injurieux.

La présente décision devient un document public dès sa publication par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision.

ANNEXE A

Décision du CCNR 05/06-1379 CKAC-AM concernant un épisode de *Doc Mailloux* (Argent)

Cet épisode de l'émission *Doc Mailloux* a été diffusé le 27 mars de 13 h à 16 h. Voici la transcription des commentaires pertinents :

Janine : Ça va avec notre sujet aujourd'hui, Pierre : les proches, les amis, qui empruntent l'argent. Hein? Le, la période des déménagements. Ô, il manque un peu d'argent pour mon déménagement. On se fait bummé de l'argent. Et on ne sait pas quand est-ce que ça va revenir. Alors, vous avez bon cœur.

Doc Mailloux : Janine?

Janine : Oui?

Doc Mailloux : Janine, qui a dit « l'argent ne fait pas le bonheur »? [Janine rit] Qui a dit ça? Est-ce que, est-ce que, moi, je le sait pas là. [...]

[...]

Janine : Et, le plus insultant, Pierre, c'est peut-être de prêter de l'argent. Pis je parle pas des sous, là. Puis de se, de se, t'sais, c'est ça, ça ne revient jamais.

Doc Mailloux : Ben oui, parce que si l'argent est pas importante, pourquoi qu'on remettrait de l'argent, si c'est pas important? On remet pas quelque chose insignifiant.

Janine : Pis quelqu'un vous prête de l'argent, Pierre, et c'est lui qui est coupable de demander son argent? C'est lui qui devient le salaud. [Janine rit]

Doc Mailloux : Ben non, il y a quelque chose là, parce que, les pays tarés n'ont aucune considération pour l'argent. Exemple : Cuba, Corée du Nord, l'Iran. Des pays tarés, profondément tarés.

Janine : Mais, y a pas, y a pas d'argent qui circule de toute façon. On a pas.

Doc Mailloux : Merci!

Janine : Bon!

Doc Mailloux : Merci! Un pays taré, Cuba, l'argent, je –

Janine : Quand c'est la pauvreté, t'as peut-être, peut-être qu'on emprunte d'autres choses, mais c'est pas de l'argent.

Doc Mailloux : Non. C'est tellement, c'est tellement pas important qu'on répartit ça de façon équitable. Tout le monde a le même salaire; tout le monde a la même chose. Tout le monde a rien. Hey!? Cuba. Ceux qui vont, ceux qui vont visiter Cuba, là, pourriez-vous me faire le plaisir de vous ouvrir les yeux. Maudite gang d'aveugles. Un pays taré. Vous allez chez des tarés. Pourriez-vous au moins avoir la décence de les observer et de nous ramener des observations intelligentes, au lieu de vous promener, [ton moqueur] en bikini pis en costume

de bain avec la bedaine à l'air, wou, wou, wou.

Janine : C'est des économies qui sont, ils sont émergentes. C'est des économies qui –

Doc Mailloux : Pardon!?

Janine : – qui sont pas solides.

Doc Mailloux : Cuba, une économie, une économie émergente?

Janine : Au début –

Doc Mailloux : La Corée du Nord. Non. Janine, si –

Janine : L'émergence, Pierre, ça commence.

Doc Mailloux : Janine, c'est ça que j'essaie de te dire. Ce sont des, ce sont des pays *sans* économie, *sans* importance –

Janine : C'est ça.

Doc Mailloux : – accordée à l'argent.

Janine : Ça commence à émerger.

Doc Mailloux : Non! À Cuba, pas en toute, zéro.

Janine : Ouais! Ils essaient, Pierre.

Doc Mailloux : C'est des maudits tarés. [Janine rit] Non, ils essaient même pas. Ils sont de mauvaise foi, parce qu'ils ne veulent pas que l'argent devienne importante. Ils sont tarés au point de nier une dimension sociétale majeure. Je te dis pas que c'est la seule, Janine. Les innocents qui écoutent après-midi. Non, appelez-moi pas pour m'engueuler, dire [ton moqueur] « Lui, il y a juste l'argent qui compte pour lui. » Ben non, les caves, c'est pas vrai. C'est pas parce que je dis que l'argent est important, qui a seulement l'argent d'important. [Janine rit] No, no. aiye, s'il vous plaît.

Janine : L'argent, ça aide, mais ça fait pas tout.

Doc Mailloux : Non, c'est pas le seul facteur.

Janine : C'est ça. C'est ça.

[...]

Doc Mailloux : Oui mais, à Cuba, c'est comme ça que ça marche, Gérald. Il est important, dans notre lutte contre la pauvreté, que nous répartissions la masse monétaire uniformément. Alors, ces individus-là ne comprenaient pas pourquoi vous aviez plus d'argent.

Janine : Ils rétablissaient l'équilibre finalement.

Doc Mailloux : Et, ils rétablissaient l'équilibre, Janine.

Janine : C'est effrayant; c'est effrayant.

Gérald : On me disait aussi –

Doc Mailloux : Vous savez, Cuba, là?

Gérald : Oui?

Doc Mailloux : Si le Québec –

Gérald : Oui?

Doc Mailloux : – n'était pas au Nord et collé, jouté aux États-Unis, je, j'ai l'impression que j'aurais eu avantage à décrire du Québec il y a longtemps.

Gérald : On est deux, Docteur Mailloux.

[Janine rit]

Doc Mailloux : On est une couple. Parce que, eee, boy, on aurait pas, hein, on n'aurait pas fitté dans la mentalité castriste, là je parle pas de castration, je parle de Fidel.

[Gérald dit qu'il dit à ses filles de ne jamais prêter de l'argent à quelqu'un.]

[...]

Janine : Est-ce que ça se peut que dans la tête de ceux qui empruntent c'est un bien collectif?

Doc Mailloux : Oui.

Janine : T'es t'un assisté social; ton argent m'appartient.

Doc Mailloux : Oui. Oui, c'est Cuba. C'est ça que je, que je m'échine à vous dire. C'est comme à Cuba. C'est que l'argent c'est, comment je te dirais ben ça; c'est comme l'eau et l'air qu'on respire.

Janine : Ça n'a pas de propriété.

Doc Mailloux : Ça n'a pas de propriété.

Janine : [Elle rit] Bon.

Doc Mailloux : Et à Cuba, y a pas de propriété. En Union soviétique; la plupart des Québécois savent pas ça. Les propriétés appartenaient, les terrains, la terre, appartenaient à l'État; jamais à des particuliers.

Janine : Tout avait été confisqué. Mais oui.

Doc Mailloux : C'est, c'est propriété publique, alors moi je peux me promener. Le Soviétique pouvait se promener n'importe où. Il y a personne qui pouvait lui dire « écoute, décrisse, t'es chez moi. » Ben non. C'est propriété publique. Il a le droit d'être n'importe où. Et au Québec, y a un pourcentage de Québécois qui ont cette maudite mentalité-là.

[...]

Richard : Mais malgré que quand, vous parlez d'honneur. Le fait, à l'époque, je reviendrais peut-être cinquante ans en arrière, qu'on disait aux femmes que c'était un honneur de, de procréer. C'était, c'était de la manipulation déguisée au fond.

Doc Mailloux : Yes, yes! Vous m'avez compris. Vous ne pouvez pas inviter ou imposer la soumission et récolter un, un, euh, le sens de l'honneur répandu parmi cette collectivité-là. Jamais, les copains!

Janine : Mais on parlait de fierté, Pierre.

Doc Mailloux : Les Cubains, ont-ils le sens de l'honneur? Non! Aucun sens de l'honneur, parce que c'est une tribu asservie. Ils obéissent, mais confondez pas. Le sens de l'honneur, c'est un élan qui vient de l'intérieur. C'est comme l'enthousiasme; c'est comme la motivation.

Janine : Et ça se défend. Tu peux défendre –

Doc Mailloux : Confondons pas choux et carottes, les amis!

Janine : À ce moment-là, Pierre, tu peux défendre ton honneur. Tu peux déf-, quand tu as quelque chose à défendre, quand tu as quelque chose que tu panaches, tu vas défendre ton honneur et tu vas régler tes dettes.

Doc Mailloux : Oui.

Janine : Donc, faut que tu aies une image très positive de toi pour dire c'est mon honneur que je défends.

Doc Mailloux : Est-ce qu'un Cubain va respecter ses dettes? Ja-mais!

Janine : Individuellement, Pierre, ils peuvent avoir une fierté –

Doc Mailloux : Jamais! Collectivement –

Janine : – [???].

Doc Mailloux : Non, non, non, non. Non, non, non, non.

Janine : Individuellement.

Doc Mailloux : Non, non. Non, non. Non, non. Les Russes. Est-ce que les Soviétiques ont le sens de l'honneur, respectent leurs dettes? Non! Ils, ils volent et se volent entre eux. Parce que, c'est, voyez-vous ce sont les effets pervers de la soumission collective. Est-ce que, t'sais, faut y réfléchir deux minutes. Essayez d'imaginer dans votre tête, des, un groupe qui est asservi, qui est soumis.

Janine : Mais, Pierre je n'ai aucun respect –

Doc Mailloux : Et là vous dites face à ce groupe-là : groupe, avez-vous le sens de l'honneur? Mais, non, vous pouvez, ça ne peut pas coexister.

Janine : Vous avez pas tort Pierre, parce que, on pourrait dire, Pierre, tu es soumis, je suis soumis, on est sous un régime de soumission, alors on a pas de respect pour ce qui est soumis; on est tous soumis. Ça peut se défendre, eh oui.

[...]

Doc Mailloux : Comment ça se fait qu'il a accepté de prêter deux mille à votre frère?

Carole : Je sais pas.

Doc Mailloux : J'ai l'impression qu'il voulait « grossir le bat » un petit peu.

Carole : Pardon?

Doc Mailloux : J'ai l'impression qu'il a voulu « grossir le bat » un petit peu. C'est très masculin ça. Connaissez pas l'expression « se grossir le bat »? Faire, faire le jars.

Janine : Moi, je peux passer de l'argent, ça veut dire [??] mes affaires –

Doc Mailloux : T'sais. Non, non, mais faire le jars devant vous.

Carole : Devant moi?

Doc Mailloux : Oui, faire le jars un petit peu.

Carole : Ah oui?

Doc Mailloux : Ça se peut-tu?

Carole : [Elle rit] Je sais pas.

Doc Mailloux : Un petit peu de –

Janine : [???].

Doc Mailloux : Après son prête, la, la, est-ce que son érection variait un peu? Avez-vous remarqué quelque chose?

Carole : Non.

Doc Mailloux : Aucune, aucune différence à ce niveau-là?

Carole : Non. Non.

Doc Mailloux : Bandait pas un peu plus fort ou un peu plus ...

Carole : Non.

Doc Mailloux : Non?

Carole : Non.

Doc Mailloux : Non?

Carole : Non.

Janine : Mais si c'était autre chose, Pierre? Est-ce qu'il fait longtemps qu'il se connaissent ces deux hommes-là, puis il aurait, il serait passé quelque chose [??].

Doc Mailloux : Non, non, non. C'est masculin. Non, non. C'est masculin ça. C'est masculin.

[...]

Janine : Revenons à nos finances. Jean-Guy, bonjour.

Jean-Guy : Bonjour, bonjour Madame Ross. Bonjour Docteur Mailloux.

Doc Mailloux : Bonjour Jean-Guy.

[...]

Jean Guy : [...] J'ai prêté dix mille à un gars que je connaissais pour partir une business, euh, gestion. Pis, le gars quand il a eu le dix mille, j'ai pus été capable de le rejoindre pendant un mois.

Doc Mailloux : Ouais.

Jean-Guy : [...] Pis finalement, au bout d'un mois je l'ai rejoint, pis il m'a dit le dix mille j'ai payé mes dettes, pis oublie ça, je te paierai pas. Fait que là, j'ai dit ben là, c'est pas de même que ça va marcher, parce que il faut que tu me paies. Fait que là je l'ai menacé un peu, pis c'est lui qui m'a viré la menace. Parce que lui, il était ben gros. Il a menacé de me battre, pis d'aller chez nous. J'ai dit c'est pas de même que ça va marcher; il faut que tu me paies. Fait que finalement, quinze jours après, moé, j'y étais à trois heures du matin avec un douze. J'ai tiré quatre coups de douze dans la maison. Pis, il m'a payé finalement.

Doc Mailloux : Hmm, hmm.

Jean-Guy : Il m'a payé la tête entre les jambes. Mais ...

Janine : Aiye, aiye.

Doc Mailloux : Où a-t-il pris, où a-t-il pris le dix mille?

Jean-Guy : Moi, je l'ai emprunté à la banque.

Doc Mailloux : Non, non.

Jean-Guy : J'ai emprunté dix milles à la banque, moi.

Janine : Aiye, vous aviez, vous aviez emprunté pour lui prêter?

Jean-Guy : Oui, on partait une compagnie ensemble, là, une compagnie de gestion.

Janine : Aaaaw.

Doc Mailloux : Oooh, o.k., o.k., o.k.

Jean-Guy : Pis finalement, ben, la compagnie a jamais parti, hein, parce qu'il a flambé le dix mille.

[...]

Janine : Donc, il vous a remboursé, mais vous avez –?

- Jean-Guy : Il m'a remboursé, mais non sans peine, là, t'sais.
- Janine : Ouais, ouais.
- Doc Mailloux : Ouais, Jean-Guy.
- Janine : [Elle rit] Je crois qu'il peut avoir des troubles, Jean-Guy, hein?
- Doc Mailloux : Jean-Guy, non, j'ai pas la même réaction que Janine. Voyez-vous Janine a sa réaction.
- Janine : Il aurait pu.
- Doc Mailloux : Moi, la mienne est simplement celle-ci : aux grands maux les grands remèdes.
- Jean-Guy : Ouais, mais j'ai fait de la prison par après parce que du monde crosseur de même j'en ai rencontré toute ma vie.
- Doc Mailloux : Vous avez fait de la prison pour quoi?
- Jean-Guy : Ô, justement avoir collecté un gars qui, qui, qui payait pas mon meilleur ami, moi, que j'avais.
- Doc Mailloux : Est-ce que c'était celui-là ou dans un autre, dans un autre dossier?
- Jean-Guy : Un autre dossier.
- Doc Mailloux : Un autre dossier.
- Janine : Parce que, voyez-vous ...
- Jean-Guy : Moi, j'avais un de mes copains qui était mon meilleur copain, là, pis lui il s'est mettre dans la vue par ce, un gars, que le gars, euh, il avait une compagnie avec, pis le gars a joué avec les papiers.
- Doc Mailloux : Oui.
- Jean-Guy : Qui a mis mon chum dans la rue. Il a perdu sa maison; il a tout perdu.
- Janine : Oui?
- Jean-Guy : Il avait, il avait une femme, deux enfants. Pis, je, il va te payer le gars, m'a aller le voir. Mais moi j'ai, j'ai été le voir de la même manière que j'étais voir l'autre, mais me suis faite poigné.
- Doc Mailloux : Ah, attendez, bon.
- Janine : C'est pour ça que je disais, Pierre.
- Doc Mailloux : Jean-Guy, attendez, là, attendez. Oui, mais Janine.
- Janine : Oui? Tiens.
- Doc Mailloux : Il y a une différence fondamentale entre les deux dossiers.

- Jean-Guy : Hmm.
- Doc Mailloux : Dans un dossier, vous vous êtes occupé de vos affaires.
- Jean-Guy : Ouais.
- Doc Mailloux : Et dans l'autre vous vous êtes fait le justicier d'une affaire qui ne vous regardait pas.
- Jean-Guy : Oui, je le sais.
- Doc Mailloux : N'est-ce pas, Jean-Guy?
- Jean-Guy : Je suis d'accord là-dessus. Je suis d'accord là-dessus.
- Doc Mailloux : Alors, leçon à tirer : sachez vous mêler de vos affaires.
- Jean-Guy : Oui.
- Doc Mailloux : Mais mêlez-vous en.
- Jean-Guy : Oui.
- Doc Mailloux : Parce que vous savez, dans le premier dossier, que vous assoyez, que vous fassiez emprisonner, d'ailleurs si c'est allé devant le tribunal.
- Jean-Guy : Ô, j'ai, j'ai faite quinze mois de prison.
- Janine : Pour le, pour le deuxième?
- Doc Mailloux : Dans le, dans le premier. Je parle du premier dossier.
- Jean-Guy : Ah, le premier, euh, j'ai rasé de me faire poigner aussi, là.
- Doc Mailloux : Dans le premier dossier, ce n'est pas du tout la même histoire.
- Jean-Guy : Mm hmm.
- Janine : Mais si le gars avait porté plainte, contre lui?
- Jean-Guy : Ah, il a porté plainte dans le premier dossier.
- Janine : Oui, ah.
- Jean-Guy : La police m'a convoqué.
- Janine : O.K., et comment ça a tourné? Là vous êtes, vous êtes rend—
- Jean-Guy : Ils ont pas de preuve, ils ont pas de preuve. Ils m'ont pas poigné sur le fait.
- Janine : Et vous avez été capable de vous en tirer comme ça.
- Jean-Guy : Je, je j'ai réussi à me pousser, in extremis.

Doc Mailloux : Euh, Jean-Guy et Janine.

Jean-Guy : Oui?

Doc Mailloux : Dans le premier dossier.

Jean-Guy : Mm hm.

Doc Mailloux : Compte tenu de l'histoire, et compte tenu que votre partenaire vous a volé dix mille dollars, la police n'a pas cherché de preuve.

Jean-Guy : Hmm hmm. C'est ça. C'est ça.

Doc Mailloux : Et il y a beaucoup de policiers qui sont à l'écoute, et ils vont très bien comprendre ce à quoi je réfère.

Jean-Guy : J'ai même dit aux policiers, lui c'est un gars qui crosse tout le monde, il vole tout le monde. Il inclut –

Doc Mailloux : Jean-Guy, le juge, devant le juge. Janine.

Janine : Oui?

Doc Mailloux : Devant le juge dans le premier dossier, le type s'est fait voler dix mille piasses, il exige réparation avec un douze. Qu'est-ce que le juge va faire? S'il condamne Jean-Guy, il est obligé de faire un procès pour condamner le voleur aussi.

Janine : Inévitablement. C'est ça, c'est ça.

Doc Mailloux : Merci, merci.

Janine : Mais ce sont, ils sont des [?]. Alors, on a fermé un peu les yeux, parce qu'on, pis, remarquez que beaucoup qui écoutent Jean-Guy, euh, ont eu la même idée; ils l'ont peut-être pas faite, là, d'aller avec un élément dissuasif.

Doc Mailloux : Ô, soit sans crainte, ça se fait régulièrement Janine.

Janine : Ça se peut, ça se peut.

Doc Mailloux : Et dans des dossiers, comme celui, alors si vous vous faites voler par quelqu'un. [Janine rit]

Jean-Guy : Hmm.

Doc Mailloux : Ben oui, c'est arrivé tout près de chez moi. Bon.

Janine : Pierre, j'avoue, je vous avoue, je suis pas un homme, là, pis je comprends. Je comprends le geste de Jean-Guy.

Doc Mailloux : Exemple.

Janine : T'es t'en maususse.

Doc Mailloux : Exemple. Dans un dossier tout près de chez moi, un individu s'est fait défoncer, se fait voler toutes sortes de, d'items, d'articles.

[...]

Doc Mailloux : Par exemple, Micheline. C'est sa propriété.

Janine : Oui.

Doc Mailloux : Elle loue. C'est ses logements. Poigne le chose, elle coupe le cadenas du, du, cabanon. Elle prend les affaires, là, pis, elle dit, écoute, tu me paies mon loyer, sinon les guggusses ils vont rester là. Ô, ça on appelle ça, sais-tu comment on appelle ça?

Janine : Ne pas se laisser piller sur les pieds.

Doc Mailloux : Non. [Janine rit] Un peu plus. On appelle ça de l'éducation.

Janine : Ouais.

Doc Mailloux : Et, la tribu de ce côté-là, pas trop éduquée dans un grand pourcentage. Pas tout le monde. Mais il y a un pourcentage de Québécois, pis pas, je parle pas de, de bien-être, là. Je te parle de Québécois, famille moyenne, qui ne sont pas éduqués. Pas de respect de l'autre.

Janine : C'est ça.

Doc Mailloux : Pas de respect de la propriété d'autrui; aucun respect pour l'argent.

Janine : Donc, Micheline –

Doc Mailloux : On est pas à Cuba. Je suis en train de lire, là, Isabelle Haché en fin de semaine, et elle dit, à Cuba – j'invente rien – écoute ben ça, Janine. À Cuba tout est gratuit : les cours, les manuels, les repas, le logement en résidence. Les étudiants reçoivent même cent pesos d'argent de poche par mois, cinq dollars par mois d'argent de poche. Tout est gratos, cinq piasses par mois. C'est une façon de vivre. Les 'tits casques, icitte ça se passe pas comme ça, ça se passera pas comme ça.

Janine : Puis de toute façon, Pierre, à Cuba tout n'est pas gratuit. Il le paie de, de leur liberté. Il le paie très cher d'autre façon.

Doc Mailloux : Aaw, gardons ça. Aaww, gardons ça là.

Janine : Parce qu'il y a pas juste l'argent là. En tout cas.

Doc Mailloux : Peut-être une autre petite dimension.

Janine : On parle à Claude. Bonjour, Monsieur Claude.

[...]

Doc Mailloux : [Sur un ton ironique] Euh, mais tous ces Québécois qui prennent la loi dans leurs mains. Janine.

Janine : Ouais?

Doc Mailloux : Je suis scandalisé. Tous ces Québécois qui se font justice.

Claude : Ouais. Euh, euh, peux-tu ajouter un autre, un autre motto?

Janine : Tu peux se retrouver dans des plus sals draps qu'avant.

Doc Mailloux : Non, non, Janine, dans ce cas-là, il a averti la police.

Janine : Des fois ça marche. Là ç'a marché. Oui, oui. Oui, oui.

Doc Mailloux : Janine. Qu'est-ce que tu veux qu'il fasse, la police?

Janine : Mais oui.

Doc Mailloux : L'auto est pas volée. L'autre il a, il a exercé une saisie, pis il dit, il dit à l'autre : « écoute tu me donnes mon argent que tu me dois, pis je te remets l'auto pis les clefs. »

Janine : Mais tu peux frapper des zélés, là.

Doc Mailloux : Ben oui, mais, oui, oui, des zélés. Tu vas être accusée de quoi Janine? T'sais, je veux bien que tu craignes la loi.

Janine : Tu vas récupérer ton bien.

Doc Mailloux : Vois-tu, Janine, il y a une affaire, et tu réagis en femme là-dessus.

Janine : Mais, j'en suis une, meilleure excuse.

Doc Mailloux : Le premier reflexe, le premier reflexe de beaucoup de femmes et d'hommes féminisés au Québec c'est la crainte de la loi, hein? On a instigué dans notre culture la crainte de la loi.

Janine : Ouais, ouais. Mm hm.

Doc Mailloux : Ben là il y a des limites à ça. Allez-y, Claude.

[...]

Doc Mailloux : L'agressivité n'est pas la même. Et l'agressivité est un moteur de, de comportement. Il y a Micheline tout à l'heure qui a pas [??]. Il y a quelques femmes qui ont, qui n'ont pas [??]. Mais c'est pas, c'est pas la majorité.

Janine : Mais souvent, Pierre –

Doc Mailloux : Et c'est pour ça qu'on en parle. Il y a beaucoup de femmes qui vont se, qui vont accepter de prêter, euh, mue par une émotion quelconque envers le réquerant, mais qui vont se faire fourrer.

Janine : Oui, mais quand elles se rendent compte, Pierre, elles sont découragées parfois de, d'aller chercher leur argent, par exemple, mais non. « Il me prendra pas au sérieux. »

Doc Mailloux : Sont pas découragées; elles ont peur.

[...]

Doc Mailloux : Chère Janine.

Janine : Oui?

Doc Mailloux : Je me dois de partager avec toi une trouvaille. T'sais, que on est tant trouvé de journalistes. Et certains à l'occasion peuvent mettre le nez, mettre le doigt.

Janine : Il y en a, il y en a qui ont vraiment la qualité de journaliste.

Doc Mailloux : Ouais, ouais.

Janine : La curiosité.

Doc Mailloux : Oui.

Janine : Oui.

Doc Mailloux : Oui, ils peuvent nous feeder. Euh, as-tu l'occasion de lire *Le Soleil*.

Janine : Non, non, non.

Doc Mailloux : Il y a pas beaucoup de monde hors de Québec qui lit *Le Soleil*. O.k? Et il y a des journalistes à Trois-Rivières qui lisent *Le Soleil* assiduellement. *Le Soleil*, c'est le journal de Québec. Bon. Je titre. Janine, attache ta tuque. C'est de ce matin. Concernant les tests de quotient intellectuel.

Janine : [Elle rit] Oui.

Doc Mailloux : L'Agence France-Presse; alors c'est pas Mailloux-là. Alors là les 'tits counnes qui m'haïssent ils vont m'haïr pour des maudites bonnes raisons. Écoute ça. Les Allemands sont le peuple le plus intelligent en Europe. Loin devant les Britanniques en huitième place; très loin devant les Espagnols en quinzième ou les Français en dix-neuvième place.

Janine : Mm hm.

Doc Mailloux : Selon une étude de l'Université de l'Ulster, Irlande du Nord.

Janine : Oui.

Doc Mailloux : Citée dans le *Times* aujourd'hui.

Janine : Ils, ils ont fait leur échantillonnage comment? Comment ils sont, ils en sont arrivés, à, euh –?

Doc Mailloux : Aucune idée!

Janine : Ils l'expliquent pas dans l'article.

Doc Mailloux : Aucune idée! C'est un maudit moron comme Mailloux qui est allé se fourrer le nez où il avait pas d'affaire. Avec un quotient intellectuel moyen. C'est quoi un quotient intellectuel moyen, Janine?

Janine : Dites-nous donc ça, Pierre [elle rit].

Doc Mailloux : Le quotient intellectuel moyen, c'est la mesure, O.K.? C'est la mesure d'une moyenne dans un groupe. Exemple, tu prends cent 'tits counnes, tu leur fais chacun un test de quotient intellectuel, t'additionnes les résultats et tu divises par le nombre de 'tits counnes –

Janine : Oui.

Doc Mailloux : – que t'as compilé.

Janine : O.K.

Doc Mailloux : Et la, ça te donne le quotient intellectuel moyen.

Janine : Moyen. Bon.

Doc Mailloux : Qui est pas nécessairement celui du milieu, mais pas loin. Parce que celui du milieu ça va être la médiane, mais le moyen c'est une moyenne. C'est le total, pis divisé par le nombre d'individus dans l'échantillonnage, O.K.? Alors quotient intellectuel moyen, les 'tits counnes intellos qui m'ont descendu, écoutez bien, là. Parce que là je vas insister. Parce que vous êtes instruits mes 'tits counnes et là je parle de plusieurs éditorialistes qui m'ont pourfendu là publiquement, pis de, de, d'artistes, pis de toute sorte de monde instruit. Je continue. Avec un quotient intellectuel moyen de 107.

Janine : Oui?

Doc Mailloux : C'est-à-dire la moyenne, O.K., dans ce groupe-là. Les Allemands devancent d'un souffle les, les Néerlandais – les Hollandais – et les Polonais – et ça c'est surprenant – les Polonais avec 106 de quotient intellectuel moyen.

Janine : Hmm, hmm, oui.

Doc Mailloux : Alors, dans l'échantillonnage dans le groupe de Polonais qui ont été étudiés par cette espèce d'illuberlu, le quotient intellectuel moyen était de 106 dans le groupe des Polonais et de 107 dans le groupe des Allemands.

Janine : C'est très proche.

Doc Mailloux : C'est très, très proche.

Janine : Oui.

Doc Mailloux : Les Suédois 104, les Italiens 102, O.K.? Les Britanniques, quotient intellectuel moyen dans ce groupe-là, de cent.

Janine : Hmm, hmm. Alors, on arrive à sept points de moins, là.

Doc Mailloux : Ouais. Les Britanniques –

Janine : Et pourtant, Pierre, les Britanniques, les Américains, pis tout ça, c'est eux qui ont mis fin à la dernière guerre mondiale; ils se sont opposés aux Allemands.

Doc Mailloux : Mais oui, attend un peu. Je continue, c'est intéressant ce que t'avais.

Janine : [???

Doc Mailloux : Mais ils gardent une confortable avance sur les Espagnols avec un quotient intellectuel moyen de 98, et surtout les Français avec un quotient intellectuel moyen de 94. [Janine rit.] Quatre-vingt-quatorze et 107 de quotient intellectuel moyen, c'est une grosse différence. C'est une différence de sept points.

Janine : [Elle rit] Pour ceux qui se chicanent leurs frontières tout le temps. Dans l'histoire.

Doc Mailloux : C'est que, ça indique qu'il y a beaucoup plus, écoute; il y a des Français brillants, mais il y a plus, toute proportion gardée, de, d'Allemands brillants que de Français brillants. C'est ça que ça veut dire le quotient intellectuel moyen.

Janine : Et, et les plus brillants, Pierre.

Doc Mailloux : Écoute bien.

Janine : Ça va jusqu'où les plus brillants.

Doc Mailloux : Non.

Janine : C'est quoi le chiffre?

Doc Mailloux : Les plus brillants?

Janine : Cent trente, cent quarante?

Doc Mailloux : Oui, oui, ben, oui, oui. Ça c'est, ça, les génies il y en a dans tous les peuples, même chez les Noirs. Et, écoute bien, les derniers, sais-tu quels étaient les derniers de, dans cet échantillonnage-là? Roumanie, Turquie et Serbie. Tout à fait par hasard, la Roumanie, ce pays que ...

Janine : Où ça brasse, Pierre, où ça brasse beaucoup.

Doc Mailloux : Ce pays, ce pays que je considère taré. J'avais peut-être pas tort tout à fait.

ANNEXE B

Décision du CCNR 05/06-1379 CKAC-AM concernant un épisode de *Doc Mailloux* (Argent)

La plainte

Le CCNR a reçu la plainte suivante en date du 3 avril 2006 :

Émission du Doc Mailloux à CKAC 730AM, le 27 mars 2006-04-03.

La présente est pour porter à votre jugement les propos que je qualifie de diffamatoires, méprisants, racistes et dénigrants à l'égard des peuples cubains et soviétiques tenus par le Doc Pierre Mailloux lors de l'émission du 27 mars 2006.

Entre autres les propos à l'effet que les cubains n'ont aucun sens de l'honneur, et qu'ils sont une tribu asservie, ajoutant que les cubains ne respectent pas (jamais) leurs dettes. Cuba dit-il est un pays de tarés.

Quant au peuple soviétique, le doc mentionne que les soviétiques ne respectent pas leurs dettes, ils volent et se volent entre eux.

Ces propos reflètent probablement des préjugés envers ces peuples et m'apparaissent discriminatoires, racistes, offensants et préjudiciables à ceux-ci.

À mon avis, ces propos du Doc Mailloux ne respectent pas la loi et règlements de la radiodiffusion ni le code de déontologie, ni les standards du CCNR.

D'autre part, la station CKAC 730AM et l'animatrice Janine Ross, en tolérant de tels propos, se font complices des mêmes manques aux règlements, lois et codes que le Doc Mailloux et devraient recevoir également les blâmes du CCNR.

La réponse du radiodiffuseur

CKAC a envoyé la réponse suivante en date du 23 avril :

Le CCNR nous a demandé de répondre à votre courriel dans lequel vous exprimez vos préoccupations quant aux propos tenus par le Docteur Pierre Mailloux au cours de son émission *Un Psy à l'écoute* [sic] sur les ondes de CKAC le 27 mars 2006.

Comme vous le savez, CKAC-AM s'adresse à un auditoire adulte par ses émissions de services, de commentaires, de tribunes téléphoniques et de discussions sur des questions diverses et d'intérêt public.

Votre courriel fait état de vos préoccupations concernant l'émission *Un Psy à l'écoute*. Plus spécifiquement vous affirmez que les propos de l'animateur étaient incendiaires, racistes et blessants pour les communautés cubaines et russes. Vous soulignez des propos de D' Mailloux et vous affirmez qu'ils causent préjudice à ces communautés et vous apparaissent discriminatoires.

Nous reconnaissons que des termes utilisés par l'animateur étaient très durs et pourraient être offensants pour plusieurs personnes. Cependant, nous estimons que dans le contexte de la discussion de l'émission de cette journée, les propos du D^r Mailloux ne peuvent être considérés comme incendiaires contre les communautés cubaines et russes. Ces commentaires devraient plutôt être perçus comme un discours politique et une critique de Cuba comme pays, des politiques et du gouvernement cubain. Quoique nous puissions être ou ne pas être d'accord avec les propos et les observations politiques de l'animateur, l'idée fondamentale de la discussion qui avait cours était dirigée contre les entités politiques et non contre les personnes comme telles.

Cela dit, nous regrettons sincèrement que les commentaires émis durant cette émission vous aient offensé ou que vous ayez perçus qu'ils étaient discriminatoires. Soyez assuré que CKAC n'a jamais eu pour politique d'exercer quelque forme de discrimination¹ que ce soit contre aucun groupe ou segments de groupes. Nous reconnaissons qu'il est important que les commentateurs et les invités n'émettent pas de commentaires abusifs contre aucun groupe, mais nous sommes d'avis que ce n'est pas le cas dans la situation qui nous occupe aujourd'hui. Il s'agissait de l'exercice d'une liberté d'expression avec lequel plusieurs auditeurs peuvent être en désaccord.

Le CCNR a déjà noté dans ses décisions antérieures que lorsqu'une programmation est dirigée vers un public adulte « il n'est pas dans l'intérêt public de restreindre le droit à la liberté d'expression et que dans ces circonstances les propos crus et vulgaires doivent être régis de la même manière que les questions de goût, c'est à dire par le bouton de fermeture ou de mise en marche de l'appareil radio ou le synthonisateur ». ¹ Par conséquent, nous croyons que même si les propos entendus au cours de cette émission ont pu être offensants, dans le contexte où ils étaient émis, il ne s'agissait pas de racisme ou de discrimination.

Nous regrettons profondément que vous ayez été offensé encore une fois par cette émission. Nous vous réitérons, comme nous avons eu la possibilité de vous le faire savoir récemment, que nous prenons sérieusement nos responsabilités comme radiodiffuseur. À CKAC-AM, nous travaillons pour assurer que toute notre programmation respecte la *Loi sur la Radiodiffusion*, les *Règlements de la Radio* et le Code et les standards exigés de nous comme un membre du CCNR.

Nous espérons que la présente répond aux préoccupations soulevées dans votre lettre quant à notre programmation. À CKAC, nous reconnaissons l'importance et apprécions les commentaires de nos auditeur(trice)s. Nous vous remercions d'avoir encore une fois pris le temps de partager avec nous vos préoccupations.

¹*CIQC-AM concernant Galganov in the Morning* (Décision du CCNR 97-98-0473, rendue le 14 août 1998).

Correspondance additionnelle

Le plaignant a remis sa Demande de décision le 1 mai accompagnée de la lettre suivante :

Le radiodiffuseur dans sa réponse, datée du 23 avril 2006, me prête des propos que je n'ai pas utilisés dans ma plainte au CRTC, ainsi lorsqu'il mentionne que je trouvais « incendiaires » les propos du doc Mailloux dans l'émission concernée, il utilise un qualificatif qui lui appartient. Il aurait dû plutôt mentionner que je trouvais méprisants, dénigrants et racistes, les propos du doc à l'endroit des cubains et soviétiques.

Quant aux explications que donne CKAC à savoir qu'il faudrait en percevoir un discours politique, je demeure persuadé que ce sont des affirmations tout à fait gratuites, basées sur aucune étude citée et visant les gens, les peuples cubains et soviétiques dans les passages que j'ai soulevés dans ma plainte.

CKAC prétend que l'émission du Doc Mailloux est dirigée vers un public adulte et que les propos qui y sont tenus devraient être régis par le bouton de fermeture de l'appareil radio. Il faut considérer que cette émission est diffusée de 13H à 16H tous les jours de la semaine et que comme on le constate régulièrement plusieurs appels proviennent de parents gardant des enfants à la maison, ou on peut le présumer de parents accompagnés d'enfants en âge de comprendre, en auto ou autre. Ces enfants ont-ils vraiment la possibilité de régir l'appareil radio. D'autre part certains adolescents participent occasionnellement à l'émission et sont même invités à le faire (émission du 20 avril 2006, auditrice de 15 ans). J'invite d'ailleurs le CRTC à écouter la bande de cette émission afin de juger si les propos tenus sont acceptables dans le cadre des normes de déontologie du CRTC ou CCNR, d'autant plus du contexte où des jeunes participent à l'émission.

Considérant que le niveau de langage INDUMENT offensant, dénigrant et raciste que je déplore dans ma présente plainte constitue une récidive je crois que le radiodiffuseur ne prend pas sérieusement les moyens de corriger le niveau de qualité de l'émission Doc Mailloux, tel exigé par les normes du CRTC et que le Doc Mailloux, l'animatrice Janine Ross et CKAC-730AM devraient être sanctionnés, si jugé à propos par le CRTC.

Je retourne et soumetts donc ma plainte originale au CRTC et CCNR, pour analyse et décision.